

Centre Départemental de Santé du Gers : désignation des quatre premiers territoires qui accueilleront des médecins salariés en 2022



Centre Départemental de Santé du Gers : désignation des quatre premiers territoires qui accueilleront des médecins salariés en 2022

En février dernier, avec les élus départementaux Charlette Boué et Jérôme Samalens, Philippe Martin, Président du Conseil départemental du Gers, présentait l'ambition du Département visant à conforter la médecine rurale en proie à un phénomène de désertisation, avec la création du premier Centre Départemental de Santé d'Occitanie.

Réduire les inégalités d'accès à la santé, pourvoir aux besoins des territoires, répondre à l'inquiétude de nos concitoyens, tels sont les objectifs qui nous conduisent aujourd'hui à salarier des médecins généralistes puis, le moment venu sans doute, des spécialistes, selon un dispositif élaboré en parfaite collaboration avec les professionnels de la médecine libérale.

Ce dispositif a donné lieu à un diagnostic territorial de santé réalisé via une assistance à maîtrise d'ouvrage (la « Fabrique des Centres de Santé »), diagnostic qui a été présenté le 13 septembre dernier aux 22 communes et aux 3 Communautés de communes qui s'étaient portées candidates pour accueillir un Centre territorial de santé.

Sur la base des conclusions de ce diagnostic, et après un dialogue avec les collectivités locales concernées et des visites de terrain effectuées par Charlette Boué et Jérôme Samalens, 4 premiers territoires ont été choisis pour bénéficier de l'installation d'un Centre territorial de santé :

1er trimestre 2022 : ouverture du premier centre territorial de santé (cts) du gers a Fleurance

2ème trimestre 2022 : Ouverture du deuxième Centre Territorial de Santé à Vic-Fezensac, complété par l'ouverture d'une Antenne Territoriale de Santé à Gondrin (quatrième territoire désigné)

3ème trimestre 2022 : Ouverture du troisième centre territorial de santé a Plaisance, installation qui sera elle aussi complétée par l'ouverture de deux Antennes Territoriales de Santé dans le Sud du Département.

Cette première répartition territoriale va permettre de couvrir des zones particulièrement touchées par le phénomène de désertification médicale. Nous veillerons bien sûr à maîtriser l'impact de ces installations sur l'offre de soins en médecine libérale.

Dès la semaine prochaine, afin de concrétiser le premier CTS du Gers, la concertation avec les acteurs médicaux et les élus va débiter à Fleurance.

D'autres décisions d'implantations de Centres Territoriaux de Santé interviendront à la suite de celles concernant les quatre premiers territoires désignés en 2022.